



## RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

### PROCÈS-VERBAL

Le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu siège en séance ordinaire tenue en présentiel le

Jeudi 13 novembre 2025 à 16 h 30

à la caserne 21 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu située au 700, boulevard Yvon-L'Heureux Nord, Beloeil, province de Québec.

#### Sont invités :

M. Normand Teasdale, président, maire de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil  
Mme Kim Méthot, mairesse de la Ville de Saint-Basile-le-Grand  
Mme Mélanie Villeneuve, mairesse de la Ville d'Otterburn Park  
M. Marc-André Guertin, maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire  
Mme Magalie Taillon, mairesse de la Ville de McMasterville  
M. Daniel Picard, maire de la Ville de Beloeil

#### Sont également invités :

M. Pierre-Damien Arel, directeur général, secrétaire - trésorier  
Mme Alexanne Guimond, greffière adjointe

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal
5. Conseil d'administration
  - 5.1. Autorisation – Dépôt d'une demande d'aide financière formation Pompier II
6. Ressources humaines
  - 6.1. Permanence
7. Finances
  - 7.1. Déboursés par chèque et dépôt direct pour la période du 3 octobre au 6 novembre 2025
  - 7.2. Dépenses incompressibles pour la période 3 octobre au 6 novembre 2025
  - 7.3. Demande de transfert budgétaire
8. Politiques et règlements
9. Points d'informations
  - 9.1. Rapport du directeur général, secrétaire - trésorier
  - 9.2. Liste des interventions du mois d'octobre 2025



## 10. Correspondance

### 11. Varia

### 12. Période de questions du public

### 13. Clôture de l'assemblée

---

## PROCÈS-VERBAL

### 1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur Normand Teasdale agit à titre de président d'assemblée et déclare l'assemblée du conseil d'administration ouverte à 16 h 30.

### 2. Constatation du quorum

Le quorum est constaté par monsieur Normand Teasdale.

**CA-2025-11-110**

### 3. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Daniel Picard  
APPUYÉ par Magalie Taillon

ET RÉSOLU UNANIMENT d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

**CA-2025-11-111**

### 4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 9 octobre 2025

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 9 octobre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal est conforme aux discussions du 9 octobre 2025 ;

CONSIDÉRANT l'article 333 de la Loi sur les cités et villes et l'article 201 du Code municipal du Québec ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mélanie Villeneuve  
APPUYÉ par Marc-André Guertin

ET RÉSOLU UNANIMENT d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 9 octobre 2025 tel que présenté.

ADOPTÉE

### 5. Conseil d'administration

**CA-2025-11-112**

### 5.1 Autorisation – Dépôt d'une demande d'aide financière – formation Pompier II



CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

CONSIDÉRANT QU'en avril 2025, le gouvernement du Québec a établi un nouveau *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières* ;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise aussi à améliorer la capacité d'intervention des SSI de ces organisations municipales en cas de sinistre, à les aider à se préparer aux éventuelles situations d'urgence et à intervenir rapidement et de manière appropriée lorsque ces événements surviennent, réduisant ainsi leurs conséquences sur la vie, les biens ou l'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu prévoit la formation de huit (8) pompiers pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de la Vallée-du-Richelieu en conformité avec l'article 6 du Programme ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Marc-André Guertin  
APPUYÉ par Kim Méthot

ET RÉSOLU UNANIMENT d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au *Programme d'aide financière des pompiers et pompières du Québec* pour la mise à niveau vers Pompier II de huit (8) de nos pompiers.

ADOPTÉE

## 6. Ressources humaines

### CA-2025-11-113 6.1 Permanence

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'emploi conditionnelle stipule que le chef de division - opérations est assujettie à une période de probation d'une durée de six (6) mois travaillés et qu'au cours de cette période, la Régie évaluera la qualité du travail accompli, l'intégration à l'organisation de même que son niveau de satisfaction relativement avec les exigences du poste ;

CONSIDÉRANT QU'une décision favorable entraînera une résolution à une séance du conseil de la Régie ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Alexandre Mizoguchi est entrée en fonction à titre de chef de division - opérations de la Régie le 5 mai 2025 ;



CONSIDÉRANT QUE la direction est très satisfaite de la qualité du travail de monsieur Alexandre Mizoguchi durant sa période de probation pour le poste de chef de division - opérations et recommande sa permanence en date du 5 novembre 2025 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mélanie Villeneuve  
APPUYÉ par Magalie Taillon

ET RÉSOLU UNANIMENT d'accorder la permanence et les conditions de travail prévues à la Politique des conditions de travail des employés cadres et non syndiqués de monsieur Alexandre Mizoguchi à titre de chef de division - opérations de la Régie, et ce, applicable en date du 5 novembre 2025.

ADOPTÉE

## 7. Finances

CA-2025-11-114

### 7.1 Déboursés par chèque et dépôt direct pour la période du 3 octobre au 6 novembre 2025

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 16 du Règlement 2025-022 en matière de contrôle et de suivi budgétaire de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu, le directeur général, secrétaire – trésorier doit préparer et déposer périodiquement au conseil d'administration un rapport constatant toutes les dépenses effectuées par les employés de la Régie ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, secrétaire – trésorier a préparé un rapport des déboursés par chèque et dépôt direct pour la période du 3 octobre au 6 novembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, secrétaire – trésorier certifie qu'il y a des crédits suffisants pour procéder auxdits déboursés par chèque et dépôt direct ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Magalie Taillon  
APPUYÉ par Daniel Picard

ET RÉSOLU UNANIMENT :

- 1) D'autoriser et ratifier, le cas échéant, le paiement des déboursés par chèque et dépôt direct énumérés dans le rapport ci-joint pour la période du 3 octobre au 6 novembre 2025, le tout se détaillant comme suit :

| DÉBOURSÉS PAR CHÈQUE ET DÉPÔT DIRECT   |                      |
|--|----------------------|
| Liste des chèques émis et approuvés depuis le dernier conseil d'administration : |                      |
| Chèque no :  |                      |
| Liste des chèques à approuver par le conseil d'administration                    |                      |
| Chèques no : 3537 à 3545   | 8 243,15 \$          |
| Liste des paiements par dépôt direct (Acceo Transphere)                          |                      |
| Dépôts no : 3547 à 3581  | 339 843,56 \$        |
| <b>TOTAL DES DÉBOURSÉS PAR CHÈQUE ET DÉPÔT DIRECT</b>                            | <b>348 086,71 \$</b> |

- 2) D'autoriser le directeur général, secrétaire – trésorier de la Régie à procéder au paiement desdits déboursés par chèque et dépôt direct.

ADOPTÉE



**CA-2025-11-115**

**7.2 Dépenses incompressibles pour la période du 3 octobre au 6 novembre 2025**

CONSIDÉRANT QU'il est prévu à l'article 8c) du Règlement 2025-021 déléguant à certains employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu que le conseil d'administration délègue le directeur général, secrétaire – trésorier de la Régie, l'autorisation de payer les dépenses incompressibles ;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses incompressibles sont énumérées à l'article 8 du Règlement 2025-022 en matière de contrôle et de suivi budgétaire de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, secrétaire – trésorier a préparé un rapport des dépenses incompressibles pour la période du 3 octobre au 6 novembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, secrétaire – trésorier certifie qu'il y a des crédits suffisants pour procéder au paiement desdites dépenses incompressibles ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Daniel Picard  
APPUYÉ par Magalie Taillon

ET RÉSOLU UNANIMENT d'autoriser le paiement des dépenses incompressibles énumérées dans le rapport ci-joint pour la période 3 octobre au 6 novembre 2025, le tout se détaillant comme suit :

| <b>LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES</b>             |               |
|---|---------------|
| <b>Paiements directs et prélèvements préautorisés</b> |               |
| Fournisseurs  | 425 064,61 \$ |
| <b>Transferts électroniques</b>                       |               |
| Paie et autres  | 398 114,26 \$ |
| <b>TOTAL DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES</b>             |               |
| <b>823 178,87 \$</b>                                  |               |

ADOPTÉE

**CA-2025-11-116**

**7.3 Autorisation de transfert budgétaire**

CONSIDÉRANT QUE l'article 14 du Règlement 2025-022 en matière de contrôle et de suivi budgétaires de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu prévoit qu'il est possible pour le directeur général, secrétaire-trésorier d'effectuer des virements de crédits budgétaires ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, secrétaire-trésorier a présenté aux membres le virement budgétaire proposé ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Magalie Taillon  
APPUYÉ par Marc-André Guertin

ET RÉSOLU UNANIMENT d'autoriser le directeur général, secrétaire-trésorier à effectuer le transfert budgétaire porté à la connaissance du conseil d'administration.

ADOPTÉE

**8. Politiques et règlements**



## **9. Points d'informations**

- 9.1 Rapport du directeur général, secrétaire – trésorier**
- 9.2 Listes des interventions du mois d'octobre 2025**

## **10. Correspondance**

## **11. Varia**

## **12. Période de questions du public**

**CA-2025-11-117**

## **13. Clôture de l'assemblée**

IL EST PROPOSÉ par Mélanie Villeneuve  
APPUYÉ par Marc-André Guertin

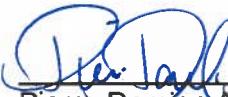
ET RÉSOLU UNANIMENT de lever la séance, il est 16 h 45.

ADOPTÉE



Normand Teasdale

Président d'assemblée  
Président du conseil d'administration



Pierre-Damien Arel

MAP  
Secrétaire d'assemblée  
Directeur général, secrétaire-trésorier

## **CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS (CCS)**

Je, soussignée, Pierre-Damien Arel, directeur général, secrétaire – trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants (CCS) pour les dépenses décrites au présent procès-verbal, le tout avec les transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante si et chaque fois que c'est nécessaire. Les CCS sont ici émis à l'égard des dépenses décrites aux résolutions ou extraits des présentes et portent les numéros correspondants à ces résolutions ou extraits.



Pierre-Damien Arel

MAP  
Directeur général, secrétaire – trésorier

Je soussigné Normand Teasdale, président de la Régie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.



Normand Teasdale

Président du conseil d'administration